

FICHE MÉMO À DESTINATION DE L'AIDE SOIGNANT DE SRUV

LÉSIONS PAR ARME À FEU = PRÉSERVER LES INDICES

1. DONNER L'ALERTE

Informez l'officier de police judiciaire si nécessité de signalement : 04 92 17 21 12 (24h/24)

Informez l'astreinte de médecine légale : 06 43 00 84 11 (24h/24)

2. PHOTOGRAPHIES DE LOIN DU PATIENT ENCORE HABILÉ

Depuis le cuir chevelu jusqu'au pied

De face, de profil et de dos

3. DÉCOUPAGE DES VÊTEMENTS À DISTANCE DES ORIFICES BALISTIQUES

Préservez les vêtements dans un sac en papier

Préservez les chaussures dans un sac en papier séparé



4. NE PAS LAVER LES MAINS AVANT LA RÉALISATION DE PRÉLEVEMENTS

Utilisez des gazes stériles imbibées de sérum physiologique pour nettoyer le dos des mains et conditionner chaque compresse dans un pot en plastique stérile (cf fiche)

5. PHOTOGRAPHIES DE PRÈS DES ORIFICES BALISTIQUES D'ENTRÉE ET DE SORTIE

Avec règle graduée dans l'image



6. PRÉLEVÉMENTS AVANT NETTOYAGE

Un écouvillon sec autour de chaque lésion (bouchon rouge)



7. DÉCRIRE LES LÉSIONS DANS LE DOSSIER

Sans interprétation

Nombre d'orifices présumés d'entrée (ronds, dépôt noir)

Nombre d'orifices présumés de sortie (irréguliers, sans dépôt noir)

8. REMISE DES INDICES À L'OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE SUR RÉQUISITION